

Nouveau modèle de financement

Principales caractéristiques, étapes clés et mise en œuvre

Principales caractéristiques

Le nouveau modèle de financement vient modifier le processus de candidature, d'approbation et de gestion des subventions

Prévisibilité des financements

- Une fourchette de financement indicative est fournie aux candidats pour une période de trois ans
- Le Secrétariat conservera les montants indicatifs pour les candidats jusqu'à ce que ceux-ci présentent leur candidature

Calendrier des demandes

- Les candidats peuvent demander un financement à tout moment
- Les candidats peuvent présenter des demandes distinctes pour les maladies ou pour le renforcement des systèmes de santé et des systèmes communautaires à différents moments
- Les candidats peuvent utiliser les cycles de planification nationaux

Durée des subventions

- Trois ans

Retour d'information rapide

- Les candidats présentent une demande de subvention au travers d'une note conceptuelle
- Retour d'information rapide du Secrétariat et du Comité technique d'examen des propositions = taux de réussite accru

Financement d'encouragement

- Financement attribué dans un cadre concurrentiel en sus de la fourchette indicative
- Récompense les programmes à fort impact qui ont de bons résultats
- Encourage les candidats à exprimer pleinement leur demande

Établissement des subventions

- Évaluation préalable des risques et des capacités
- Processus différenciés pour garantir que les subventions sont prêtes au décaissement
- Les demandes de financement sont négociées avant l'approbation par le Conseil d'administration

En quoi le nouveau modèle diffère-t-il du précédent ?

Passage du modèle précédent...

- Rôle passif du Secrétariat dans l'orientation des investissements
- Calendriers essentiellement définis par le Fonds mondial
- Rôle non interventionniste du Secrétariat avant l'approbation par le Conseil d'administration
- Prévisibilité réduite : calendrier des séries, taux de réussite et fonds disponibles
- Processus fastidieux et indifférencié entraînant différents retards dans la signature des subventions



au nouveau modèle de financement

- **Gestion plus active du portefeuille** afin d'optimiser l'impact
- Calendriers essentiellement définis par chaque pays
- Engagement continu du Secrétariat
- **Prévisibilité accrue** : calendrier, taux de réussite, fourchette de financement indicative
- **Subventions prêtes au décaissement** avec une démarche différenciée

Financement indicatif et financement d'encouragement

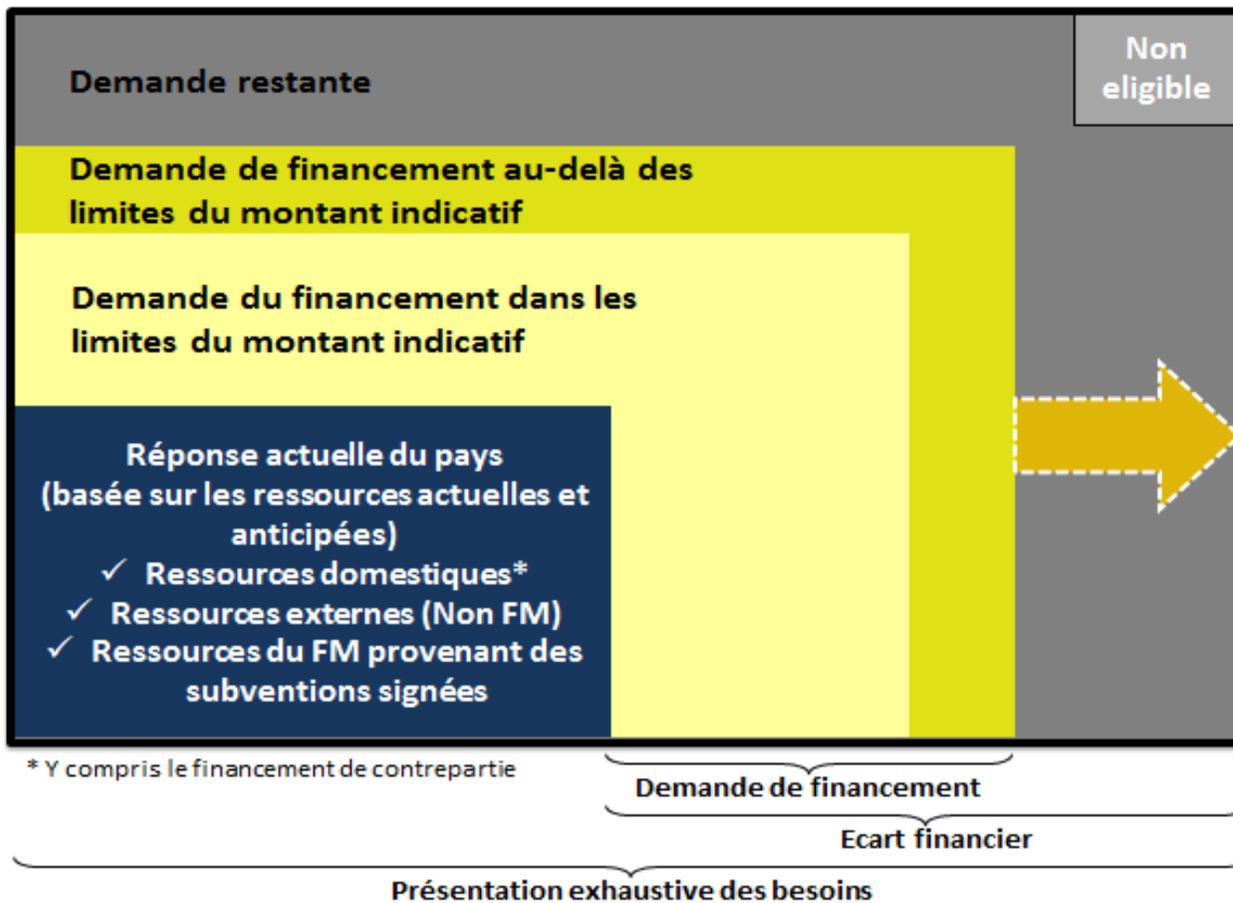
Financement indicatif

- Assurer l'**expression des besoins prioritaires**
- Donner une **prévisibilité aux pays sur le financement auquel ils peuvent prétendre**
- **Le Conseil d'administration détermine** les ressources nécessaires pour le **financement indicatif** au moment de l'allocation

Financement d'encouragement

- La répartition est **substantielle** pour **motiver la présentation exhaustive des besoins** et peut inclure des ressources additionnelles mobilisées depuis la reconstitution des ressources. Elle peut également :
 - Encourager les programmes **performants à fort impact**
 - Favoriser les **demandes ambitieuses** basées sur les **plans stratégiques nationaux**

Note conceptuelle : présentation exhaustive des besoins

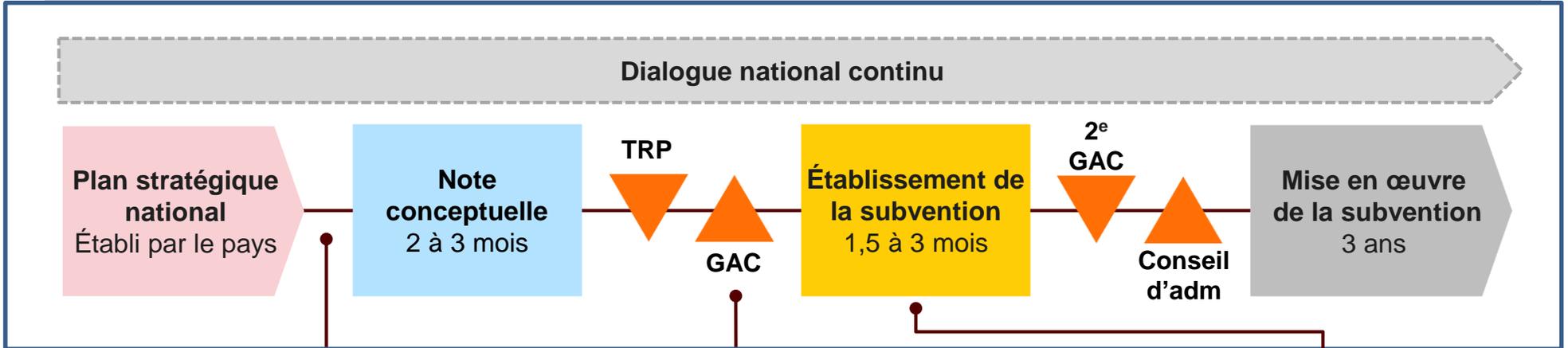


Dans la note conceptuelle :

- **Présentation exhaustive des besoins** exprimés à un niveau supérieur, sur la base d'une stratégie nationale chiffrée.
- Le candidat **détermine les éléments du programme** de la présentation exhaustive de leurs besoins à inclure dans leur « demande de financement au-delà des limites du montant indicatif ».

Les candidats sont encouragés à poser leur candidature pour la totalité des besoins exprimés

Cycle du nouveau modèle de financement et calendrier



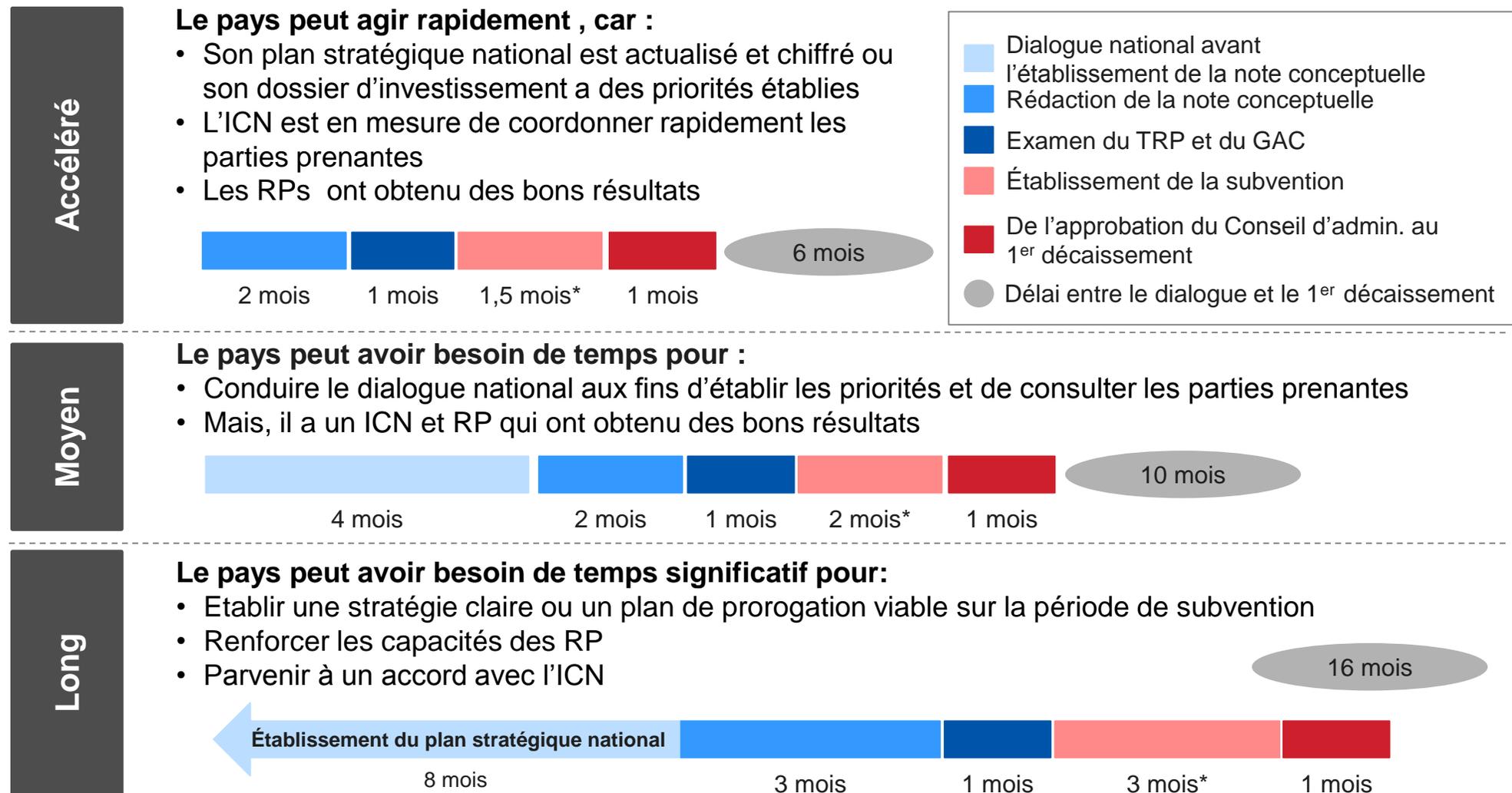
Principales étapes de financement

- Le Secrétariat communique les allocations de financement indicatif aux pays
- Le financement d'encouragement supplémentaire est également disponible
- Le Comité d'approbation des subventions définit le plafond budgétaire
- Les fonds approuvés par le TRP au-dessus du plafond approuvé sont mises en attente d'éventuels financements supplémentaires à venir
- L'équipe de pays et le pays finalisent les documents de l'accord de subvention
 - Plan de travail et budget
 - Cadre de résultats
 - Plan d'achat

Les pays peuvent présenter une demande à tout moment entre 2014 et 2016
Les subventions restent valides trois ans après leur signature – elles peuvent démarrer en 2017



L'échéancier du nouveau modèle de financement dépend du contexte

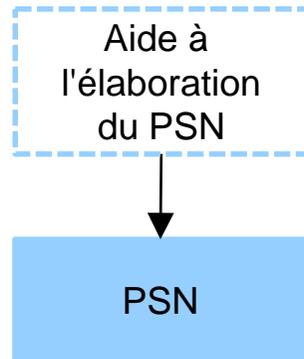


Remarque : les examens du Comité technique d'examen des propositions seront planifiés de manière à inclure un maximum de programmes. Si aucun examen n'est planifié dans le mois d'envoi de la note conceptuelle, l'étape « examen du TRP et du GAC » pourra nécessiter plus de temps dans une limite de 3 mois.

* Celui est le scénario moyen prévu – il peut prendre plus de temps dans certains pays.

Plans stratégiques nationaux

Étape 1



- Permettre aux autorités publiques de parcourir plus rapidement les étapes du nouveau modèle de financement
- Pour être utilisés dans le cadre du financement du Fonds mondial, les plans stratégiques nationaux doivent :
 - être élaborés à l'aide d'un processus inclusif impliquant diverses parties prenantes ; et
 - être solides et efficaces, conformément aux documents d'orientation technique tels que les critères d'évaluation conjointe des stratégies nationales
- Idéalement, les plans stratégiques nationaux sont évalués conjointement au moyen d'un processus multipartite crédible dans un cadre harmonisé au niveau international
- Le Fonds mondial n'est pas un organisme technique et les équipes nationales ne soutiendront pas l'élaboration ou l'évaluation de plans stratégiques nationaux
 - Ils dirigeront les pays vers les ressources techniques concernées

Dialogue national

Étape 2



- S'appuyer sur les mécanismes et dialogues **existants et en cours** en matière de santé et de développement, pas uniquement avec le Fonds mondial
- Rapprocher les autorités publiques, les donateurs, les partenaires et la société civile des populations clés affectées et des populations les plus exposées au risque
- Fournir des données pour l'élaboration de la note conceptuelle :
 - Directives des partenaires techniques en matière d'investissements stratégiques
 - Informations et analyses sur les subventions du Fonds mondial
 - Montant du financement indicatif disponible
- Élaborer les notes conceptuelles et les demandes de financement auprès du Fonds mondial à partir de ces discussions, en fonction de la stratégie nationale et du dossier d'investissement

Eléments clés du dialogue national

Preuves documentées de l'impact

- Collecte des données épidémiologiques désagrégées par région pour comprendre les facteurs explicatifs des maladies
- Réalisation d'évaluations de programmes et d'autres études pour déterminer les résultats et l'impact des programmes, y compris l'évaluation des capacités des systèmes de santé et communautaire pour la provision de services

Vue d'ensemble du secteur de la santé et de la lutte contre la maladie

- Construire une compréhension commune de la situation de la lutte contre la maladie et du secteur de la santé dans le pays, sur la base des dernières études épidémiologiques, et identifier les lacunes dans les données, les domaines potentiels de coordination et de partenariat, et les faiblesses des systèmes de santé ou communautaire qui pourraient influencer sur les programmes de lutte contre la maladie.

Processus inclusif et approche basée sur les droits humains

- Compréhension et évaluation des questions liées aux droits de l'homme, et aux obstacles à l'accès et à la qualité des services qui entravent la performance et les résultats
- Favoriser la pleine participation des populations principalement affectées et des populations les plus exposées au risque

Investissements des partenaires, bailleurs et du Fonds mondial

- Cartographie détaillée de tous les financements pour assurer l'harmonisation et la complémentarité des investissements entre les bailleurs de fonds et le financement national dans le budget global de la riposte à la maladie.

Adapter la participation pour refléter le contexte et l'épidémie

Exemples de groupes à inclure pour construire une riposte efficace

Organisations locales

- Membres d'ICN
- Ministère de la Santé
- Ministère des Finances
- Ministère de l'Égalité des sexes et des femmes
- Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Comité parlementaire de la santé
- Organes nationaux de lutte contre la maladie, par ex. le Conseil national de lutte contre le sida
- Institutions nationales des droits de l'homme
- Société civile, par ex. l'Alliance internationale contre le VIH/sida, organisations professionnelles, groupes juridiques et groupes de protection des droits de l'homme

Partenaires techniques internationaux

- ONUSIDA
- Partenariat Halte à la tuberculose
- Partenariat Faire reculer le paludisme
- OMS
- PNUD, HCDH, FNUAP, OIT, UNHCR, UNICEF, selon le contexte du pays
- Open Society Foundations
- Réseaux régionaux et internationaux de populations-clés touchées
- Groupes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme

Autres investisseurs et maîtres d'œuvre

- PEPFAR, PMI, USAID, CDC
- Membres de l'UE (e.g., DfID, GIZ, France)
- AusAid
- HIVOS
- Commission européenne, personnel des ambassades investi dans des programmes de développement/de protection des droits de l'homme
- Fondations privées telles que Levi Strauss Foundation, Global Fund for Women, selon le contexte
- Maîtres d'œuvre issus du secteur privé (organisations professionnelles, etc)
- Banque mondiale

VIH

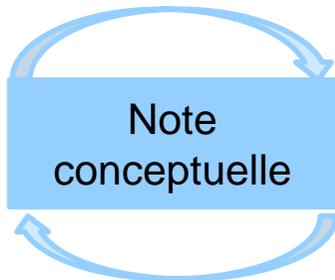
- Personnes vivant avec le VIH
- Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes
- Transgenres
- Consommateurs de drogues injectables
- Professionnels du sexe (hommes, femmes et transgenres)
- Femmes et jeunes filles
- Jeunes
- Autres, notamment les personnes handicapées, les minorités ethniques, selon le contexte du pays

Tuberculose

- Personnes travaillant dans des environnements propices à la transmission de la tuberculose
- Personnes incarcérées
- Migrants
- Réfugiés
- Populations autochtones
- Personnes vivant avec le VIH
- Consommateurs de drogues
- Autres, notamment les syndicats, selon le contexte du pays

Paludisme

- Réfugiés
- Migrants
- Travailleurs de santé communautaires/volontaires investis dans la santé maternelle, néonatale et infantile
- Autres, notamment les populations autochtones, selon le contexte du pays

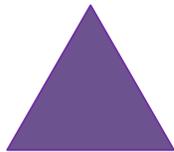


- À la suite du dialogue national, les candidats soumettent une **note conceptuelle**
- La note conceptuelle prend en compte **le contexte national et la riposte**
- La note conceptuelle prend en compte « **la présentation exhaustive des besoins** » (par exemple, stratégie nationale chiffrée ou dossier d'investissement)
- La note conceptuelle prend en compte **la demande de financement effectuée auprès du Fonds mondial** : classement des activités par ordre de priorité entre source de financement indicatif et source de financement d'encouragement
- Dans la plupart des cas, la note conceptuelle est soumise par **les instances de coordination nationale**

Examen du Comité technique d'examen des propositions

Étape 4

Examen du Comité technique d'examen des propositions

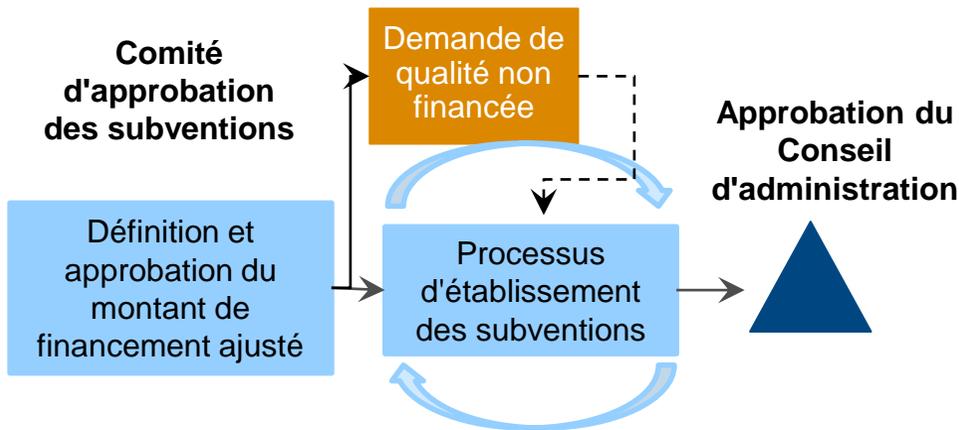


Le Comité technique d'examen des propositions conserve sa position centrale pour assurer transparence et obligation redditionnelle tout au long du processus de financement

- Le Comité technique d'examen des propositions examine l'intérêt technique des activités proposées et **émet des recommandations**
- Il **se réunira plus fréquemment** pour examiner les notes conceptuelles (probablement 3 à 4 fois par an)
- Le Comité technique d'examen des propositions examine l'intérêt technique des activités proposées et **émet des recommandations** en conséquence. Il décide si une note conceptuelle peut être envoyée au Comité d'approbation des subventions pour passer au processus d'établissement des subventions, mais il a également la possibilité de **renvoyer une note conceptuelle** qu'il convient d'élaborer davantage
- **La composition et les modalités d'examen** du Comité technique d'examen des propositions devraient changer dans le nouveau modèle de financement, en fonction des éléments appris lors de la période de transition

Niveaux de financement, processus d'établissement des subventions et approbation du Conseil d'administration

Étapes
5, 6, 7



- Le Secrétariat détermine les **niveaux de financement définitifs** pour :
 - Le financement indicatif
 - Le financement d'encouragement (le cas échéant)
 - La demande de qualité
- Le Secrétariat entame les **négociations de la subvention** avant l'approbation du Conseil d'administration
- Le Secrétariat présente les « **subventions prêtes au décaissement** » au Conseil d'administration en vue de son approbation
- **La demande de qualité** est conservée dans un registre pour un éventuel financement par le Fonds mondial ou par d'autres donateurs

Structure de la note conceptuelle

Section

1 L'information du candidat et la confirmation de la répartition du programme

2 Processus d'élaboration de la candidature et respect des critères d'admissibilité de l'instance de coordination nationale.

3 Explication concernant la situation épidémiologique du pays ainsi que l'environnement juridique et politique actuel, et manière dont le plan stratégique national s'adapte au contexte de la maladie dans le pays.

4 Une analyse des lacunes programmatiques du plan stratégique national
Investissements stratégiques des fonds demandés pour maximiser l'impact de la riposte.

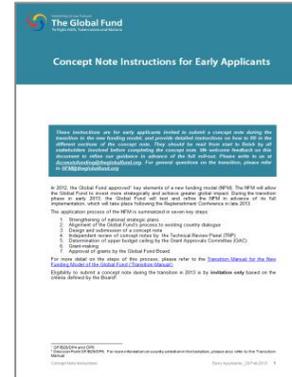
5 Mise en œuvre du programme.

6 Liste des abréviations et des acronymes et liste des annexes

Dans la plupart des cas, l'instance de coordination nationale se charge de soumettre la note conceptuelle

+

- Annexes obligatoires
- Documents d'accompagnement



Instructions et notes d'information

Orientent le candidat sur la manière d'intégrer des questions essentielles telles que les droits de l'homme, le genre, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, les risques de fonctionnement

Section 1

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Lacune programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Donner un aperçu du candidat, de la demande de financement et de la répartition du financement indicatif sur les programmes de lutte contre les maladies

Qu'attend-on du candidat ?

- Informations sur le candidat (nom et maladie(s), etc.)
- Résumé du budget
- Le candidat proposera la meilleure répartition du financement indicatif sur les programmes de lutte contre les maladies applicables et les interventions transversales de renforcement des systèmes de santé (si applicables)

Section 2

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Lacune programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Montrer comment le processus d'élaboration de la candidature répond aux conditions d'admissibilité de l'instance de coordination nationale

Qu'attend-on du candidat ?

Le candidat devra décrire les éléments suivants :

2.1 Procédure d'élaboration de la note conceptuelle

2.2 Procédure de désignation et de sélection des bénéficiaires principaux

2.3 Financement à deux voies

L'évaluation de la conformité du candidat aux exigences 3, 4, 5 et 6 aura lieu pendant le processus de dialogue national

La non-conformité de l'une des 6 exigences peut retenir et retarder le l'examen du TRP

Exigences de l'instance de coordination nationale évaluées au moment de la soumission de la note conceptuelle

Première exigence

1. Coordonner la mise au point de toutes les demandes de financement selon des procédures transparentes et documentées faisant participer un large éventail de parties prenantes, aussi bien membres que non-membres de l'instance, à la préparation des demandes et à l'examen des activités à y inclure.
2. **Documenter** clairement les mesures visant à impliquer les groupes de populations clés, y compris les populations les plus exposées au risque, dans l'élaboration des demandes de financement.

- Efforts documentés nécessaires pour impliquer les groupes de populations clés et les populations les plus exposées au risque

Deuxième exigence

1. Nommer un ou plusieurs bénéficiaires principaux lors de la soumission de leur demande de financement.
2. **Documenter une procédure transparente** de désignation de tous les bénéficiaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés, selon des critères clairement définis et objectifs.
3. **Documenter la gestion de tout conflit d'intérêts potentiel** susceptible d'avoir une influence sur la procédure de désignation des bénéficiaires principaux.

- S'applique de la même manière à tous les bénéficiaires principaux, aussi bien existants que nouvellement désignés
- Se base sur des critères clairement définis et objectifs
- Gestion documentée des conflits d'intérêts

Section 3

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Lacune programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Analyse de la situation épidémiologique dans le pays ainsi que le contexte des systèmes de santé, des systèmes communautaires et des droits de l'homme
Description de la riposte du pays, du plan stratégique national et sa mise en œuvre

Qu'attend-on du candidat ?

3.1 Contexte des systèmes de santé et de la maladie dans le pays (*quoi*)

- **Analyse** de la situation épidémiologique et des populations-clés
- Les contraintes relatives au système de santé
- Facteurs susceptibles de compromettre l'égalité en matière d'accès aux services

3.2 PSN de lutte contre la maladie et du secteur de la santé (*comment*)

- les buts et objectifs ainsi que les principaux maîtres d'œuvre
- les résultats et impacts obtenus jusqu'à présent
- les contraintes de la mise en œuvre et les enseignements tirés
- les processus d'examen et de révision
- les principaux programmes visant à éliminer les principales atteintes aux droits de l'homme
- les principaux liens entre les plans (TB, VIH, Malaria, et de la sante)

3.3 Renforcement des activités conjointes de lutte contre la tuberculose et le VIH

Section 4

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Ecart programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Fournir des informations sur les principales écarts programmatiques, un résumé de la demande de financement et une description des demandes de financement indicatif et de financement au-delà des limites du montant indicatif.

Le candidat devra remplir :

- Le tableau des écarts programmatiques (*intégré dans la section 4.1 de la note conceptuelle*)
- Document-type modulaire (Annexe 2)
- Tableau d'analyse des écarts financiers et du financement de contrepartie (Annexe 3)

4.1 Analyse des écarts programmatiques :

- les raisons qui sous-tendent les demandes d'interventions-clés
- 3-6 interventions prioritaires de la demande de financement déposée
- Situation globale des financements du programme national

4.2 Résumé de la demande de financement

- Bref résumé des efforts programmatiques, de la demande intégrale (demande de financement indicatif et financement au-delà des limites du montant indicatif), et dans quelle mesure la demande globale constitue un investissement stratégique
- ***A compléter une fois que l'outil modulaire a été rempli***

Section 4: Continuation

Note conceptuelle

Résumé

Exigences
d'admissibilité
de l'ICN

Contexte
national

Écarts
program-
matique

5 Modalités de
mise en œuvre

6 Liste des
abréviations
et des acronymes

Objectifs de cette section

Fournir des informations sur les principales écarts programmatiques, un résumé de la demande de financement et une description des demandes de financement indicatif et de financement au-delà des limites du montant indicatif.

4.3 Outil modulaire

4.4 Demande de financement indicatif

- Raisons du choix et de l'établissement des priorités
- l'impact et les résultats escomptés de la demande
- Subvention consolidées: expliquer comment les subventions actuelles seront adaptées, interrompues ou prolongées pour optimiser l'impact

4.5 Demande de financement au-delà des limites du montant indicatif

- vue d'ensemble de la demande de financement au-delà du montant indicatif,
- l'impact et les résultats escomptés et les avantages supplémentaires

4.6 Engagement envers la viabilité financière et la complémentarité: Expliquer comment les exigences liées au financement de contrepartie sont respectées.

Section 5

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Lacune programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Décrire la mise en œuvre du programme

Le candidat devra décrire les éléments suivants :

- Renseignements sur les bénéficiaires principaux et vérifier la conformité aux **normes minimales**
- Modalités de mise en œuvre entre plusieurs bénéficiaires principaux et/ou sous-bénéficiaires
- Risques existants ou prévus et/ou limites au programme et aux performances des bénéficiaires principaux
- Principaux risques externes
- Association à d'autres notes conceptuelles et/ou subventions existantes
- Participation des femmes, des communautés et des autres populations clés affectées à la mise en œuvre du programme

Normes minimales pour les bénéficiaires principaux*



Les normes minimales expriment les attentes du Fonds mondial de performance du bénéficiaire principal



Les normes minimales sont essentielles pour l'évaluation des maîtres d'œuvre, et le Secrétariat du Fonds mondial les appliquera de façon rigoureuse.

1

Le bénéficiaire principal fait preuve de structures de gestion et d'une planification efficaces

2

Le bénéficiaire principal possède des capacités et des systèmes propices à une gestion et un suivi efficaces des sous-bénéficiaires

3

Aucun conflit d'intérêt dans la sélection des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires

4

Le plan de mise en œuvre du programme fourni dans la demande de financement est viable

5

Le système de contrôle interne du bénéficiaire principal prévient et détecte efficacement les utilisations abusives ou les fraudes

6

Le système de gestion financière du bénéficiaire principal est efficace et précis

7

Les entrepôts centraux et régionaux ont des capacités suffisantes et observent des pratiques de stockage appropriées

8

Les systèmes de distribution et les modalités de transport assurent un approvisionnement sécurisé et ininterrompu

9

Il existe des capacités et des outils de collecte de données pour assurer le suivi des résultats du programme

10

Il existe un système de communication de l'information de routine fonctionnel assurant une couverture raisonnable pour rendre compte des résultats du programme

11

L'instance de coordination nationale supervise activement la mise en œuvre de la subvention et intervient au besoin

12

Les maîtres d'œuvre sont en mesure de se conformer aux exigences en matière de qualité et de contrôler la qualité des produits à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement dans le pays

* Référez-vous à l'annexe 2 des instructions.

Section 6

Note conceptuelle

1 Résumé

2 Exigences d'admissibilité de l'ICN

3 Contexte national

4 Lacune programmatique

5 Modalités de mise en œuvre

6 Liste des abréviations et des acronymes

Objectifs de cette section

Fournir une liste d'abréviations et d'acronymes peu courants ou spécifiques au pays ainsi que une liste d'annexes afin de faciliter l'examen de la note conceptuelle par le Comité technique d'examen des propositions et le Secrétariat,

Qu'attend-on du candidat ?

- Liste d'abréviations et d'acronymes utilisés dans la note conceptuelle
- Liste des annexes

Evaluer l'ICN par rapport aux normes minimum

Normes minimum d'admissibilité des instances de coordination nationale

Critères d'admissibilité

1 *Procédure ouverte et transparente d'élaboration des notes conceptuelles*

2 *Procédure ouverte et transparente de sélection des bénéficiaires principaux*

3 Supervision de la mise en œuvre du programme et mise en place d'un plan de suivi stratégique

4 Documentation de la représentation des communautés affectées

5 Représentation des membres non gouvernementaux à travers des procédures transparentes et documentées

6 Établissement, publication et mise en pratique d'une politique de gestion des conflits d'intérêts applicable à tous les membres et à toutes les fonctions de l'instance de coordination nationale

Critères 1 et 2 évalués à la réception de la note conceptuelle

Critères 3 à 6 suivis en continu

Les normes minimales pour les ICNs: critère 3

Garantir le succès de la mise en œuvre du programme	Critère 3 Reconnaissant l'importance du suivi stratégique, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale lui présentent un plan de suivi stratégique pour tous les financements qu'il approuve et qu'elles s'y tiennent. Ce plan doit exposer le détail des activités de suivi et comment l'instance de coordination nationale compte assurer la participation au suivi stratégique des parties prenantes membres et non membres de l'instance de coordination, et en particulier celle des groupes constitutifs non gouvernementaux et des personnes vivant avec les maladies ou affectées par elles.	CR	A	L'instance de coordination nationale a établi un plan de suivi stratégique détaillant les activités spécifiques, les responsabilités des membres et/ou des groupes constitutifs, le calendrier et la part du budget de l'instance allouée au suivi stratégique.
		CR	B	L'instance de coordination nationale a créé un organe permanent de suivi stratégique ayant les compétences et le savoir-faire nécessaires pour procéder au suivi périodique.
		CR	C	L'organe de suivi stratégique ou l'instance de coordination nationale sollicite l'avis des parties prenantes non membres et des personnes vivant avec les maladies ou affectées par elles, notamment sur la lutte contre la stigmatisation et la discrimination.
		CM	D	L'organe de suivi stratégique organise des réunions de suivi trimestrielles afin de discuter avec chaque récipiendaire principal des défis rencontrés, des problèmes mis en évidence, d'une éventuelle reprogrammation et de la réaffectation des fonds entre les différentes activités du programme.
		CM	E	L'instance de coordination nationale prend des décisions et des mesures correctives quand des difficultés sont rencontrées.
		CM	F	Sur une base trimestrielle, l'instance de coordination nationale partage les conclusions issues du suivi avec le Secrétariat du Fonds mondial et les parties prenantes dans le pays, selon la procédure prévue dans son plan de suivi.

Les normes minimales pour les ICNs: critère 4

<p>Veiller à ce que la composition de l'instance nationale de coordination soit exhaustive et pertinente</p>	<p>Critère 4 Le Fonds mondial exige que chaque instance de coordination nationale apporte la preuve qu'elle compte parmi ses membres des personnes affectées* par le VIH, la tuberculose** ou le paludisme** qui représentent les membres de ces communautés, ainsi que des personnes issues des principales populations touchées**** et représentant leur communauté.</p>	CR	G	L'instance de coordination nationale veille à ce que les principales populations affectées soient justement représentées, en prenant en compte les considérations socio-épidémiologiques relatives aux trois maladies.
	<p>L'instance devra pour cela prendre en compte des critères relatifs au genre, aux données épidémiologiques et aux droits de l'homme. * personnes qui ont vécu avec l'une de ces maladies dans le passé ou qui sont issues de communautés où la maladie est endémique. ** pour les pays où la tuberculose est un problème de santé publique, où des fonds sont demandés ou un financement a déjà été accordé pour la tuberculose. *** pour les pays où il est indéniable que la transmission du paludisme reste une réalité, où des fonds sont demandés ou un financement a déjà été accordé pour le paludisme. **** L'obligation de représentation des principales populations touchées peut être annulée par le Secrétariat afin de protéger les personnes concernées.</p>	CR	H	L'instance de coordination nationale veille à ce que les personnes vivant avec la maladie soient justement représentées, en prenant en compte les considérations socio-épidémiologiques relatives aux trois maladies.
		CM	I	L'instance de coordination nationale observe le principe de représentation paritaire des femmes et des hommes (la stratégie du Fonds mondial en matière d'égalité des genres précise que les femmes et les jeunes filles font partie des principaux groupes affectés en ce qui concerne les trois maladies).

Les normes minimales pour les ICNs: critère 5

Veiller à ce que la composition de l'instance nationale de coordination soit exhaustive et pertinente	Critère 5 Le Fonds mondial exige que tous les membres d'instances de coordination nationale représentant un groupe constitutif non gouvernemental soient sélectionnés par ce dernier selon une procédure transparente et documentée, établie au sein de chaque groupe constitutif. Cette exigence concerne tous les membres issus de la société civile, y compris ceux répondant à la définition du critère 4, mais pas les partenaires multilatéraux et bilatéraux.	CR	J	Chaque groupe constitutif non gouvernemental représenté au sein de l'instance de coordination nationale a lui-même sélectionné son/ses représentant(s) selon une procédure transparente et documentée.
		CM	K	Au moins 40 % des membres de l'instance de coordination nationale sont issus de la société civile.
		CM	L	L'instance de coordination nationale a clairement défini les processus permettant l'échange d'informations avec les groupes constitutifs par l'intermédiaire de leurs représentants, désignés pour faire valoir les intérêts des groupes auprès d'elle.
		CM	M	L'instance de coordination nationale doit désigner un président et un vice-président appartenant à des groupes constitutifs différents (gouvernement, société civile ou partenaires de développement), et suivre les principes de bonne gouvernance prévoyant le renouvellement périodique de la direction conformément aux statuts de l'instance de coordination nationale.

Les normes minimales pour les ICNs: critère 6

Veiller à la bonne gestion des conflits d'intérêts	<p style="text-align: center;">Critère 6</p> <p>Afin d'assurer la bonne gestion des conflits d'intérêts, le Fonds mondial exige que toutes les instances de coordination nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborent et publient une politique de gestion des conflits d'intérêts applicable à tous leurs membres et à toutes les fonctions. Cette politique doit préciser que les membres de l'instance de coordination nationale déclareront périodiquement les conflits d'intérêts les concernant ou touchant d'autres membres de l'instance. Elle doit également préciser que les membres ne participeront pas aux décisions présentant un conflit d'intérêts évident, notamment aux décisions concernant le suivi stratégique et la sélection ou le financement des bénéficiaires principaux ou des sous-bénéficiaires, et les instances de coordination nationale doivent documenter ce fait ; - mettent en œuvre leur politique de gestion des conflits d'intérêts pendant toute la durée des subventions du Fonds mondial et présentent les preuves de son application dès lors que celui-ci les demande. 	CR	N	L'instance de coordination nationale a une politique de gestion des conflits d'intérêts qui établit des règles et des procédures visant à éviter ou à atténuer les conflits d'intérêts, et les membres de l'instance de coordination nationale signent une déclaration relative aux conflits d'intérêts.
		CR	O	Les procès-verbaux des réunions de l'instance de coordination nationale prouvent que celle-ci applique les procédures permettant d'éviter, de gérer et d'atténuer les conflits d'intérêts.
		CM	P	Afin de garantir l'efficacité du processus décisionnel, l'instance de coordination nationale veille à ce que le nombre de ses membres en situation de conflit d'intérêts ne dépasse pas un dans chaque groupe constitutif (à l'exclusion des membres de droit sans droit de vote).

On attend de tout ICN de se conformer aux normes minimales à compter de Janvier 2015

- ✓ **Les normes minimales** seront obligatoires pour la signature des subventions à compter du 1er janvier 2015
- ✓ **Les normes minimales** expriment les attentes du Fonds mondial du performance de l'ICN

2013

Examiner le performance de l'ICN par rapport aux normes minimales aux fins de déterminer les besoins en assistance technique

Référence 2014

Réaliser une autoévaluation annuelle en matière de normes minimales

Choisir un fournisseur d'assistance technique aux fins de faciliter l'évaluation et élaboration d'un plan d'action relatif à la conformité

Mettre en œuvre le plan d'action relatif à la conformité

1^{er} janvier 2015

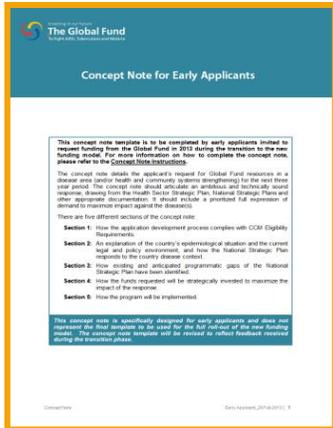
Normes minimales applicables pour la signature des subventions à compter du 1er janvier 2015

Conclusion : préparez dès maintenant le nouveau modèle de financement

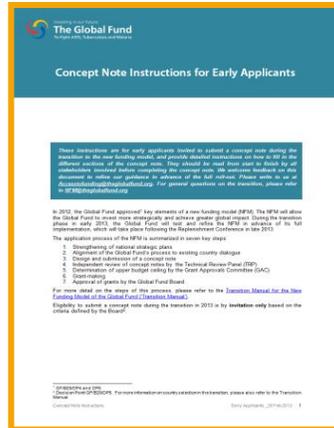
Planification anticipée	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier quand les fonds sont nécessaires pour chaque maladie • Estimer la durée du processus de demande • Planifier les étapes clés, comme l'examen des programmes, au cours des prochains mois
Renforcement de la stratégie nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les atouts et les faiblesses des programmes nationaux • Hiérarchiser les carences programmatiques pour lesquelles un financement sera demandé au Fonds mondial • Créer un plan stratégique national chiffré et hiérarchisé ou une extension valide pendant la période attendue de mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial
Participation des principaux groupes constitutifs	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer un plan d'engagement, y compris la façon d'engager les populations-clés-touchées (KAP) et la société civile • Collaborer avec les commanditaires et les fournisseurs d'assistance technique aux fins de renforcer les capacités des populations-clés touchées et de la société civile • Inclure d'autres investisseurs et maîtres d'œuvre aux discussions aux fins de garantir l'harmonisation des financements et des activités
Amélioration des données	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'alignement sur les données de morbidité du pays fournies par l'ONUSIDA et l'OMS, qui servent au calcul de l'allocation de financement et aux critères d'admissibilité • Fournir au Fonds mondial des données sur l'impact et les résultats, et le financement de contrepartie • Renforcer les informations épidémiologiques, en particulier au niveau régional et pour les populations-clés touchées, aux fins d'optimiser l'impact avec des ressources limitées
Vérification des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins en capacités techniques afin d'anticiper les risques liés à la mise en œuvre et impliquer les partenaires techniques • Respecter la conformité aux exigences d'admissibilité et aux normes minimales des instances de coordination nationale

Des questions ?

Note conceptuelle



Instructions de la Note conceptuelle



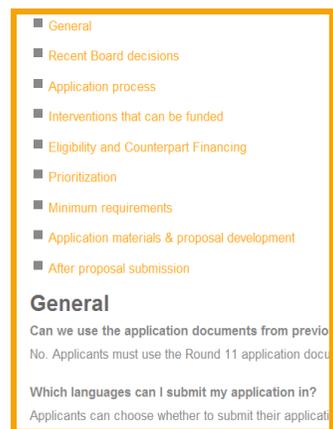
Manuel de transition



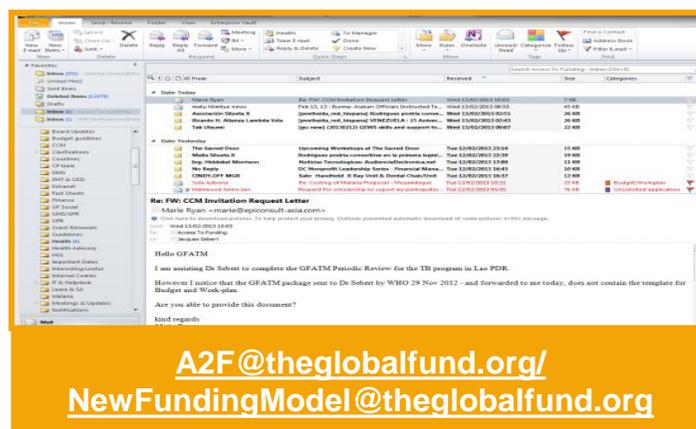
Notes d'information



FAQ (PDF/en ligne)



Accès aux boîtes de réception du financement et du nouveau modèle de financement



Directives des partenaires en matière d'investissements stratégiques

**A2F@theglobalfund.org/
NewFundingModel@theglobalfund.org**